

**Notre invitée ...**

Dans cette rubrique nous invitons à s'exprimer des éducateurs qui ne se réclament pas de notre Mouvement mais qui ont une démarche et une réflexion qui nous paraissent enrichissantes.

**Jocelyne BOËS**

de l'école maternelle d'application Serpentine  
à Colmar, Haut-Rhin

# Vivre ensemble en maternelle OU les fondements de la civilité



## Respect de soi - Respect des autres - Respect de l'environnement

12 septembre 1997, première réunion «Civilité»

Les enseignantes sont étonnées des premières prises de parole : les «nouveaux» ont tout de suite participé et se sont exprimés ainsi qu'une «petite» de 3 ans qui se trouvait là, sa sieste étant terminée. L'intérêt et l'attention étaient grands et les enfants très à l'aise et visiblement heureux d'être ensemble.

Le mot «respect» est apparu dès le début.

Nous allons poursuivre notre démarche et continuer à rassembler les enfants durant 30 minutes, le vendredi après-midi.

Nous donnons ci-après le bilan de l'action engagée en 96-97.

«**La réunion du vendredi**» est un lieu de parole, d'écoute et de partage.

I.O. de 1995 : «*À l'école maternelle, l'enfant doit d'abord apprendre à vivre dans un groupe d'adultes et d'enfants.*»

Il se trouve ainsi en situation d'apprendre à communiquer et construit les premières bases d'une éducation civique à sa mesure.

### **Découvrir, construire, accepter les règles de la vie collective. Devenir acteur de la communauté scolaire.**

À l'entrée à l'école maternelle, l'enfant fait connaissance avec la vie collective. Même s'il a fréquenté la crèche, il n'a pas partagé avec autant d'enfants. Apprendre à vivre en harmonie avec les autres c'est les respecter et se faire respecter d'eux, ce qui est d'autant plus difficile qu'à 3, 4 et 5 ans, l'enfant est encore très centré sur lui-même.

#### **Accéder à la responsabilité**

c'est apprendre à

#### **se connaître finement**

savoir qui l'on est,

#### **savoir dire «non»**

mais aussi «j'ai besoin», «j'ai envie».

### **Conduite de la réunion**

La première réunion a eu lieu à l'extérieur, en septembre 1996, assis sur les bancs devant les arbres aux branches fraîchement cassées.

Les suivantes auront lieu dans la salle de jeux :

- . enfants assis en cercle
- . adultes assis parmi les enfants
- . une enseignante gère les prises de parole.

De retour en classe, les enfants sont invités à dessiner.

À la réunion du vendredi, les enfants s'exercent régulièrement aux règles de la communication en grand groupe :

- . demander la parole
- . parler à son tour
- . écouter celui qui parle.

I.O. de 95 : «*L'enfant doit assumer des responsabilités à sa mesure, expliquer ses actions, écouter le point de vue de l'autre, apprendre à discuter des problèmes qui se posent dans la vie quotidienne.*»

En début de réunion, les enfants rappellent les sujets abordés, les décisions prises.

### **Sujets abordés**

#### **au premier trimestre**

- respecter la nature
- respecter les autres
- politesse : mots magiques
- accueillir
- faire des efforts

#### **au deuxième trimestre**

- être différent
- pauvreté - sans logis
- propreté
- moquerie
- partager

#### **au troisième trimestre**

- règles pour jouer ensemble dans la cour
- faire la fête, pourquoi ?
- civisme écologique : Haut-Rhin propre

Le sujet abordé part toujours d'un événement récent, vécu par un ou des enfants de l'école. Parfois l'enseignante qui conduit la réunion s'appuie sur une histoire ou un album. Le sujet «sans logis» est venu d'une parole d'enfant, en hiver, au moment où les médias en parlaient.

## Paroles d'enfants

Sophie, 4 ans :

«Une réunion, c'est fait pour dire des choses, expliquer des choses.»

Jérémy, 5 ans :

«Une réunion, c'est pour parler tous ensemble, c'est pour s'écouter.»

Dès les premières réunions, nous avons renoncé aux formulations négatives car les enfants subissent en permanence une multitude d'interdits sans en maîtriser ni le sens ni la hiérarchie?

Les règles de vie, les décisions s'intérioriseront mieux si elles reposent sur l'expérience vécue.

Il reste cependant des interdits fondamentaux qu'il faudra bien formuler avec un NE...PAS :

- «Je n'ai pas le droit de me faire mal.»
- «Je n'ai pas le droit de faire mal à un autre.»
- «Je n'ai pas le droit de m'accaparer le bien d'autrui ni de l'abîmer.»

Nous retrouvons là

## les domaines de l'éducation à la civilité :

### La nature

- respecter les arbres du jardin
- pourquoi respecter la nature ?
- civisme écologique : Haut-Rhin propre

### Civilité, politesse

- mots magiques
- pourquoi être poli ?
- accueillir les remplaçantes (durant le stage civilité)

### Les autres

- respecter le sommeil des petits
- respecter le travail des ATSEM (mépris, ménage...)
- faire des efforts
- inventaire ce qui nous dérange à l'école : bruit, bagarre
- partager (enfant sans goûter)
- les différences («noir de café»)
- différences-inventaire (cheveux, lunettes, pays d'origine...)
- solidarité-entraide

### Les fêtes

- «Noël n'est pas au magasin...»
- Noël ailleurs
- pourquoi faire la fête ? (carnaval)

### Des règles pour l'école

- règles pour le bac à sable
- propreté : mouchoirs par terre ...

### Respecter le matériel

- tables gribouillées

### Société

- pauvreté, sans logis (à l'initiative d'un enfant)
- Petit gris
- pourquoi «la réunion», et en rond ?
- sens du mot «respecter»

«Le vécu de Jocelyne et de son équipe à l'école maternelle Serpentine montre bien que **dès 4 ou 5 ans, l'enfant est capable de s'exprimer** à sa manière sur des problèmes de vie de classe, d'organisation et même des problèmes «sociaux». Il peut se forger des opinions et donner son point de vue pour peu qu'on lui donne un temps, une place et des habitudes.

Ces enfants-là sont capables de rester assis calmement pendant 30 minutes. Ils s'écoutent et lèvent la main pour demander la parole **parce qu'ils sentent que ce qui se passe les concerne et qu'ils sont partie prenante.**»

Claudine BRAUN

### Rappel de l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant :

«Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.»